

■ **Eric Burn**, à Lens, exploitation du café-restaurant l'Union, raison individuelle (FOSC no 251 du 28. 12. 2001, p. 10280). Par décision du 06.01.2003, le tribunal de Sierre a révoqué la faillite du titulaire; cette raison est radiée par suite de cessation de l'activité commerciale.

Journal no 127 du 22.01.2003
(00834560 / CH-626.1.006.365-6)